

Centre d'échange  
de Djibouti

*Convention sur  
la Diversité Biologique*



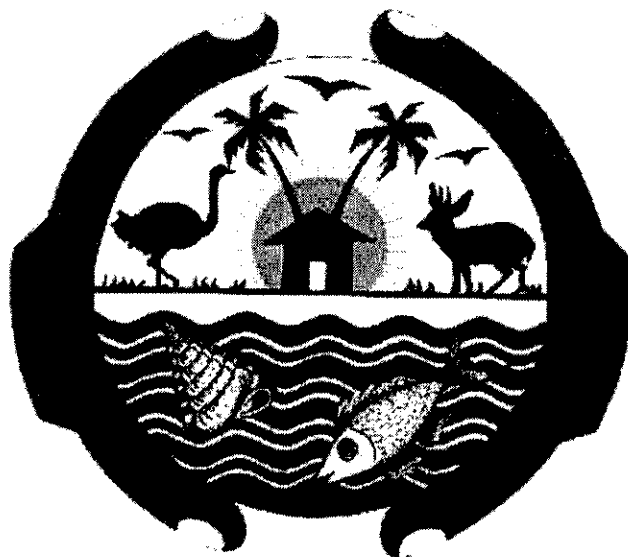
# STRATÉGIE NATIONALE

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

MINISTÈRE DE L'HABITAT,  
DE L'URBANISME DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

## STRATÉGIE ET PROGRAMME D'ACTION NATIONAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE



Tourner la page

[Page d'accueil](#) > [Contribution](#) > [Stratégie nationale](#)

Dernière mise à j

**Centre d'échange de la République de Djibouti**  
**Sur le Réseau depuis le 15 octobre 2001.**  
**Contact : Mr. Moussa Omar Youssouf**





## TABLE DE MATIÈRES

### INTRODUCTION

- A. Présentation
  - a) Description du processus de planification nationale de la diversité biologique
  - b) Principes directeurs
  - c) Les enjeux et les objectifs stratégiques nationaux
  - d) Notre vision nationale de la diversité biologique
- B. Portrait de la diversité biologique en République de Djibouti
  - a) Les écosystèmes terrestres
  - b) Les écosystèmes marins
  - c) Importance de la diversité biologique

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

- Thème 1 : Conservation
  - 1.1 Aires protégées
  - 1.2 Espèces menacées
  - 1.3 Conservation ex situ
- Thème 2 : Ressources fauniques terrestres
- Thème 3 : Biodiversité marine et côtière
- Thème 4 : Ressources ligneuses et non ligneuses
- Thème 5 : Ressources agricoles
  - 5.1 Agriculture
  - 5.2 Élevage et ressources pastorales
- Thème 6 : Ressources hydrauliques
- Thème 7 : Ressources énergétiques
- Thème 8 : Ressources minérales
- Thème 9 : Aménagement du territoire et développement urbain
- Thème 10 : Tourisme
- Thème 11 : Biotechnologies et bio sécurité: organismes vivants génétiquement modifiés et organismes indigènes ou étrangers nuisibles
- Thème 12 : Urgences environnementales
- Thème 13 : Participation de la population, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé

- Thème 14 : Évaluations environnementales
- Thème 15 : Sensibilisation, éducation et formation
- Thème 16 : Mesures incitatives
- Thème 17 : Cadre juridique et institutionnel
- Thème 18 : Valeurs spirituelles et connaissances traditionnelles

## DEUXIÈME PARTIE : LE PROGRAMME D'ACTION NATIONAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

### Thème 1. Conservation

- Projet 1.1.1 : Création d'une Agence des Aires Protégées.
- Projet 1.1.2 : Création de nouvelles aires protégées marines et terrestres.
- Projet 1.2.1 : Programme national de protections des espèces menacées
  - Protection des tortues marines.
  - Protection de la balanite à feuilles rondes *Balanites rotundifolia*
- Projet 1.3.1: Création d'un centre d'accueil des animaux sauvages en captivité
- Projet 1.3.2: Création d'un jardin botanique national
- Projet 1.3.3: Création d'un conservatoire de semences
- Thème 2. Ressources fauniques terrestres
- Projet 2.1 : Contrôle du commerce illégal de la faune sauvage.
- Thème 3. Ressources halieutiques
- Projet 3.1: Préparation d'un plan de gestion intégrée des zones côtières et création d'une base de données sur les ressources côtières.
- Projet 3.2: Étude des habitats marins.
- Thème 4. Ressources ligneuses et non ligneuses
- Projet 4.1: Établissement de zones de protection et de sauvetage du genévrier dans la forêt du Day.
- Projet 4.2: Création de pépinières dans chaque chef lieu des districts de l'intérieur
- Thème 5. Ressources agricoles
- Projet 5.1.1: Recherche/développement des espèces et variétés résistantes au sel et à la sécheresse
- Projet 5.1.2: Reboisement et intégration de l'arbre comme brise-vent dans les exploitations agricoles
- Projet 5.2.1: Amélioration de la connaissance des paramètres zootechniques des animaux domestiques
- Thème 6. Ressources hydrauliques
- Projet 6.1: Programme de mise en œuvre du schéma directeur national de l'eau : volet sensibilisation
- Projet 6.2: Mise en place de périmètres de protection des champs de captage
- Thème 7. Ressources énergétiques
- Projet 7.1: Décontamination du Port et colmatage des fuites d'hydrocarbures.
- Projet 7.2 : Décontamination des sites pollués de Haramous.
- Projet 7.3: Cueillette et gestion des huiles usées.
- Projet 7.3: Recyclage des résidus huileux industriels comme agent de charge dans la fabrication d'asphalte

**Thème 8. Ressources minérales**

Projet 8.1: Étude d'impact sur l'environnement de l'exploitation du sel au Lac Assal

Projet 8.2: Projet de plan de gestion intégrée du Lac Assal

**Thème 9. Aménagement du territoire et milieu urbain**

Projet 9.1: Centre de traitement des matières de vidange domestique issues de l'assainissement autonome à Djibouti-ville

Projet 9.2: Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées des abattoirs

municipaux

**Thème 10. Tourisme**

Projet 10.1: Création d'un réseau de centres éco-touristiques régionaux

· Création d'un centre éco-touristique à Dikhil

**Thème 11. Biotechnologies et biosécurité**

Projet 11.1: Programme national sur la biosécurité et le développement des biotechnologies 144

**Thème 12. Urgences environnementales**

Projet 12.1: Décontamination biologique des sols contaminés par des déversements accidentels

d'hydrocarbures.

**Thème 14. Évaluations environnementales**

Projet 14.1: Élaboration de lignes directrices spécifiques pour les évaluations environnementales

des projets à inscrire au Programme d'Investissement Public.

**Thème 15. Sensibilisation, éducation et formation**

Projet 15.1: Éducation relative à l'environnement en République de Djibouti - 2ème phase

Projet 15.2: Campagnes de sensibilisation de la population à travers les médias audio-visuels sur

des thèmes environnementaux majeurs

**Thème 16. Mesures incitatives**

Projet 16.1 Création d'un Fonds national pour l'environnement.

**Thème 17. Cadre juridique et institutionnel**

Projet 17.1: Appui institutionnel au Bureau national de la biodiversité au sein de la Direction de

l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**Thème 18. Valeurs spirituelles et connaissances traditionnelles**

Projet 18.1: Étude sur les connaissances et pratiques traditionnelles, les croyances et valeurs

spirituelles associées à la biodiversité.





## INTRODUCTION

### A. Présentation

Ce document présente la Stratégie et le programme d'action national sur la diversité biologique, suite logique de la Monographie nationale sur la diversité biologique de Djibouti publiée en décembre 1999. Cette stratégie et programme d'action sectoriel s'inscrit dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

La monographie ayant rassemblé des informations nouvelles et fait l'inventaire des informations disponibles sur les ressources biologiques nationales et présenté une description des causes profondes de la perte de la diversité biologique, il s'agira dans ce rapport d'énoncer une stratégie et un programme d'action national en vue de combler les lacunes observées lors de l'évaluation de la diversité biologique.

A la lumière des résultats du diagnostic des problèmes environnementaux qui ont permis de déterminer les principaux domaines devant être couverts, et compte tenu des dispositions de la Convention sur la diversité biologique, 18 thèmes ont été retenus et constituent les axes fondamentaux de la stratégie et programme d'action national de la diversité biologique.

En collaboration avec les experts nationaux des différents départements du pays, pour chaque thème, il est présenté la problématique, des objectifs à atteindre, des options stratégiques ainsi que des projets recommandés.

Ainsi élaborée, la stratégie nationale constitue pour la République de Djibouti, un cadre de référence à partir duquel toutes les actions en cours et à venir en matière de la diversité biologique seront planifiées.

Le programme d'action dont l'exécution s'échelonnait sur un horizon de 5 ans, est constitué de 33 projets retenus parmi ceux recommandés dans les 18 thèmes de la stratégie nationale pour la diversité biologique.

L'ensemble de ces projets tient compte de l'équilibre socio-écologique indispensable à la sauvegarde des ressources naturelles renouvelables.

#### **a) Description du processus de planification nationale de la diversité biologique**

La République de Djibouti a ratifié la Convention sur la diversité biologique le 27 août 1995. Le Gouvernement a désigné le ministère de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

(aujourd'hui devenu ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) comme organe chargé de la mise en œuvre de cette Convention au niveau national. Au sein du Ministère, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sert d'agence nationale d'exécution du Projet Biodiversité et assume cette responsabilité à travers le Secrétariat technique du Bureau national de la diversité biologique (S.T.B.N.D.B.).

Le programme de travail du Secrétariat technique est soumis à l'approbation du Comité directeur national de la diversité biologique (C.D.N.D.B.), composé de représentants de services techniques, d'associations ou d'organismes non gouvernementaux et de partenaires au développement. Le Comité directeur, créé en 1998, donne également son avis technique sur tous les documents préparés par le Secrétariat technique.

Le Comité directeur national de la diversité biologique relève du Comité technique pour l'environnement (C.T.E.), créé en 1991, qui pilote toutes les actions en matière d'environnement et propose toutes les décisions au Comité national pour l'environnement (C.N.E.). Composé des Ministres du gouvernement, le C.N.E. constitue l'organe décisionnel du pays en matière d'environnement.

Une équipe pluridisciplinaire, composée d'experts nationaux provenant des institutions nationales d'enseignement et de la recherche scientifique et des ministères impliqués dans la gestion de la biodiversité, a été constituée pour réaliser les études thématiques de la monographie nationale et aussi appuyer le Secrétariat technique du Bureau national de la diversité biologique dans tout le processus de formulation de la stratégie et du programme d'action.

La planification de la biodiversité est un processus permanent qui se déroule en sept étapes de base (Figure 1):

=Organisation : Le Gouvernement a désigné le ministère de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (aujourd'hui devenu ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) comme organe chargé de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au niveau national. Le Ministère crée le Bureau national de la diversité biologique appuyé du Comité directeur national de la diversité biologique. Ce Comité est formé de représentants des principaux ministères et agences préoccupés par la diversité biologique.

=Évaluation : Au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Bureau national de la biodiversité a réalisé une monographie sur la diversité biologique du pays. Cette étude rassemble l'information disponible sur l'état de la biodiversité et des ressources biologiques et les tendances en la matière sur le territoire national. Elle regroupe également de l'information sur les lois, les politiques, organisations, programmes, budgets et ressources humaines du pays. Cette monographie sera révisée périodiquement.

=Élaboration d'une stratégie : La préparation de la stratégie nationale implique de sélectionner les thèmes à traiter, de déterminer les buts et objectifs opérationnels, d'analyser et de choisir les mesures précises permettant de combler les lacunes repérées dans l'évaluation, de consulter et de modifier les objectifs jusqu'à l'atteinte d'un consensus. Le Comité directeur national de la biodiversité a identifié les orientations stratégiques et les a soumis à la consultation du public au cours de rencontres régionales et lors d'un atelier

national.

=Élaboration d'un programme d'action : Cette étape consiste à déterminer les actions jugées prioritaires et à identifier quelles organisations (publiques ou privées) réaliseront quelles activités de la stratégie, tant sur le plan géographique (lieu ou région) que sur le plan des moyens et des ressources (main d'œuvre, institutions, équipements, fonds). Le plan d'action précise également les échéanciers. Le plan d'action a été préparé par le Comité directeur national de la biodiversité. Il a été soumis à la consultation du public lors de rencontres régionales et d'un atelier national.

=Mise en œuvre : La mise en œuvre concrète des activités et des politiques prévues dans la stratégie et le programme d'action exige une coordination efficace et un engagement réel des organisations maîtresses d'œuvre. L'adoption par le gouvernement de la Stratégie et du programme d'action national engage de facto tous les ministères et agences concernées à intégrer dans leur programmation sectorielle les activités et les projets jugés prioritaires et à prendre les moyens nécessaires pour financer et réaliser ces activités à même leur budget régulier ou à l'aide d'un financement extérieur. Le Comité directeur national de la diversité biologique, avec l'appui du Bureau national de la biodiversité, doit faire en sorte que les planificateurs de la biodiversité deviennent des " réalisateurs de la biodiversité " dans les principaux ministères, les ONG, les collectivités locales, le monde des affaires et l'industrie.

=Surveillance et évaluation : Le Comité directeur national pour la diversité biologique, avec l'appui du Bureau national de la biodiversité et la collaboration expresse des ministères, agences et organismes concernés, doit établir les indicateurs de succès, déterminer quels organismes surveilleront quels facteurs et les méthodes à employer. Les ministères concernés doivent surveiller l'état et les tendances de la biodiversité (au niveau des espèces, des gènes, des habitats et des paysages), appliquer les politiques, les lois et les règlements, concrétiser les mesures stratégiques et les investissements prioritaires, et mettre en valeur les capacités. Des rencontres périodiques seront organisées au cours desquelles seront déterminées et adoptées les diverses modalités de suivi et d'évaluation.

=Rapport : Le Bureau national de la biodiversité préparera à chaque année un rapport sur le suivi du programme d'action national sur la diversité biologique. Ce rapport sera préparé en étroite collaboration avec les ministères, agences et organismes impliqués dans cette mise en œuvre. Il décrira les principales activités réalisées et mettra en lumière l'état d'avancement des projets prévus au programme d'action. Ce rapport est destiné aux divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, au grand public aux agences internationales, aux bailleurs de fonds et au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

La participation, la communication et la consultation sont essentielles à toutes les étapes du processus.

Figure 1 : Étapes de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique en République de Djibouti

b) Principes directeurs



Les principes essentiels qui guident le processus de planification environnementale du pays sont les suivants:

- le principe de précaution selon lequel l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques disponibles à un moment donné, ne doit pas retarder l'adoption immédiate de mesures effectives et proportionnées en vue de prévenir les risques de dommages graves et irréversibles à l'environnement,
  - le principe de prévention et de correction, appliqué en priorité à la source des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable,
  - le principe pollueur-payeur selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur,
  - le principe de l'information selon lequel chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses,
  - le principe de gestion rationnelle et intégrée, implication de tous les acteurs concernés,
  - le principe de partage de responsabilités entre les acteurs concernés,
  - les principes de participation et de responsabilisation de la population,
  - le principe d'internalisation des coûts de protection de l'environnement dans les activités socio-économiques,
- le principe d'adaptation des options technologiques importées.

### **c) Les enjeux et les objectifs stratégiques nationaux**

Selon le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) de 1999, les enjeux du processus de planification environnementale visent principalement:

- l'atténuation de la dégradation avancée de l'environnement (une grande partie du territoire est atteinte par la désertification) en diminuant les pressions anthropiques (elles ne doivent pas intensifier les facteurs naturels - aridité climatique, ressources terrestres quasiment inexistantes-),
- une révision du schéma d'urbanisation et une amélioration de la gestion des déchets solides et liquides (diversification et promotion de la vie rurale, réduction de la pauvreté et allègement du poids de la croissance démographique) pour une amélioration du cadre de vie urbain (notamment dans la capitale qui accueille plus de la moitié de la population totale)
- la motivation et l'implication de tous les acteurs de l'environnement (susciter des actions sectorielles pro-environnementales et concertées dans le cadre référentiel du PANE, - assainissement, rationalisation de la consommation en eau potable, éducation, santé...)
- la promotion de nouveaux horizons durables (écotourisme, promotion d'une pêche rationnelle, valorisation de la situation géographique, utilisation d'énergies renouvelables...) pour permettre d'auto-alimenter le processus,
- la décentralisation de l'information environnementale qui doit parvenir à l'ensemble des districts et de là impulser un raisonnement de développement durable applicable localement (étendre au maximum le processus pour son optimisation).

Les objectifs de ce processus sont de différents ordres :

- politiques

↳ intégrer la dimension environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique et social,

↳ assister et renforcer les capacités du gouvernement (chargé de l'élaboration et de la mise

en œuvre du PANE) dans la gestion de l'environnement, sur la base d'une large concertation entre les différents acteurs concernés (groupes sociaux, secteur public et secteur privé, ONG et associations)

- économiques

↳ assurer le développement économique durable

↳ évaluer et internaliser les coûts

- sociaux

↳ répondre aux attentes des différentes composantes de la société et de concilier la lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement (la population est à la fois source et victime des impacts négatifs sur l'environnement),

↳ assurer le développement social durable

- écologiques

↳ gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement

↳ préservation de la biodiversité, des milieux naturels terrestres et marins

En ratifiant la Convention sur la diversité biologique, le Gouvernement de Djibouti s'est par ailleurs engagé à en promouvoir les trois objectifs:

- la conservation de la diversité biologique,

- l'utilisation durable de ses éléments,

- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

La stratégie nationale de la diversité biologique veut à la fois répondre aux objectifs de cette convention et contribuer à la résolution des problèmes environnementaux prioritaires de ce pays. Elle propose une nouvelle vision de la diversité biologique axée sur la place essentielle qu'elle occupe dans la société, la nécessité de la protéger, de comprendre comment elle fonctionne afin de l'utiliser durablement et de partager équitablement les avantages découlant de son exploitation.

La stratégie de la biodiversité propose également un cadre national qui met l'accent sur les liens entre les problèmes environnementaux et le développement socio-économique et qui établit des relations entre les différents secteurs de la société dans une optique de développement durable. Ce cadre préconise la conservation de la biodiversité, la réglementation des conditions de gestion durable des ressources naturelles, la gestion écologiquement rationnelle des déchets, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et l'aménagement intégré du territoire. Il s'appuie sur la concertation et la participation de tous les citoyens, la sensibilisation et le développement des capacités et la mise en valeur des connaissances traditionnelles. Il repose sur une évaluation et un suivi rigoureux des interventions nationales en matière de biodiversité.

#### **d) Notre vision nationale de la diversité biologique**

§ Les valeurs de la biodiversité sont d'ordre intrinsèque, écologique, économique, social, culturel et spirituel. La survie des populations nomades de Djibouti étant centrée sur l'utilisation des ressources de la nature, celles-ci revêtent pour elles une importance capitale.

§ L'Islam nous enseigne l'importance de maintenir des relations équilibrées avec les autres éléments de la création et nous incite ainsi à protéger la biodiversité.

§ Compte tenu de ses multiples valeurs bénéfiques, la biodiversité occupe une place importante dans les préoccupations du gouvernement de Djibouti en faveur d'un développement durable.

§ La conservation in situ de la biodiversité est le meilleur remède pour le maintien des écosystèmes.

§ Des mesures ex-situ peuvent être nécessaires pour appuyer la conservation de certaines espèces et de certaines populations et sont essentielles pour assurer l'utilisation durable des ressources agricoles, forestières et aquatiques

§ La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité relèvent de la responsabilité de tous les Djiboutiens, ils doivent être impliqués étroitement dans les prises de décisions à tous les niveaux.

§ Une gestion rationnelle et une approche écosystémique sont des conditions sine qua non pour une meilleure conservation de la biodiversité et une utilisation durable des ressources biologiques.

§ Une attention particulière doit être accordée à la préservation et au développement des connaissances, aux innovations, aux traditions et aux pratiques des collectivités locales.

§ La conservation des gènes, des espèces et des écosystèmes exige une action concertée à tous les niveaux (local, national, régional et mondial), ainsi que le partage des connaissances, des coûts associés à leur conservation et des avantages et que l'on retire de leur utilisation durable.

## **B. Portrait de la diversité biologique en République de Djibouti**

La diversité biologique ou biodiversité est un concept relativement nouveau qui désigne toutes les variétés de formes de vie qui peuplent la terre et les interrelations qui les unissent. Elle s'applique à l'ensemble constitué par trois diversités : génétique (variation interindividuelle), spécifique (variation entre espèces) et écologique (diversité des écosystèmes et des phénomènes biologiques), ainsi qu'aux interactions existant entre ces trois diversités. Elle inclue ainsi toutes les espèces du règne végétal et du règne animal, les micro-organismes ainsi que les écosystèmes dont elles font partie.

La République de Djibouti, petit territoire de 23 200 km<sup>2</sup>, se caractérise par un climat aride et chaud et un relief essentiellement volcanique très contrasté. En dépit de ces contraintes naturelles, le pays, situé à un carrefour biogéographique important, recèle une richesse considérable en matière de diversité biologique. Mais, malgré cette richesse potentielle, le pays a été presque totalement délaissé en ce qui concerne l'inventaire de sa faune et de sa flore.

Partant de ce constat, et conscient de l'importance de la richesse de sa biodiversité et de

l'intérêt de la préserver, le pays s'est engagé, avec l'appui technique de l'UICN, dans un vaste programme d'inventaire qui s'est déroulé dans la période allant de mars 1998 à décembre 1999. Les résultats de tous les travaux disponibles sur la diversité biologique du pays ont été rassemblés et synthétisés dans la monographie nationale. Ce document s'articule en onze chapitres que l'on peut regrouper en quatre grandes sections :

- Ø Les généralités sur les aspects physiques et les aspects socio-économiques
- Ø Les données sur la diversité biologique
- Ø La capacité institutionnelle et la sensibilisation de la population à la protection de l'environnement
- Ø Les problèmes prioritaires et les recommandations.

Dans l'état actuel de nos connaissances, la biodiversité (terrestre et marine) de Djibouti compte 826 espèces de plantes et 1417 espèces animales dont 493 espèces d'invertébrés, 455 espèces de poissons, 40 espèces de reptiles, 3 espèces d'amphibiens, 360 espèces d'oiseaux et 66 espèces de mammifères.

Il est important de noter que cet inventaire n'est pas exhaustif du fait que certains groupes fauniques (invertébrés) et floristiques (végétaux inférieurs) ne sont pas encore étudiés et que certaines parties du territoire ne sont pas encore prospectées pour leur faune et leur flore.

Les éléments de la biodiversité du pays sont répartis dans les écosystèmes terrestres et les écosystèmes marins.

#### a) Les écosystèmes terrestres

En milieu terrestre, la diversité biologique se répartit inégalement au gré des variations pluviométriques et climatiques reliées à l'altitude.

La région montagneuse (1 382 à 1 783 m), située au nord du Golfe de Tadjourah, bénéficie d'un climat doux et d'une précipitation plus abondante. Par conséquent, la diversité biologique se trouve essentiellement concentrée dans cette partie du territoire qui contient les deux grandes forêts du pays (les forêts du Day et de Mabla).

Le Mont Arrey (1 289 m) au sud, le Mont Dadar (1 000 m) plus au nord, le Mont Moussa Ali (point culminant à 2 021 m) à l'ouest et le plateau de Yager (1 389 m) au sud-ouest se caractérisent par des températures relativement basses et une faune et flore beaucoup moins denses mais plutôt adaptées aux régions montagneuses.

Le reste du territoire est constitué par les régions de basse altitude (plateaux, plaines et dépressions), généralement semi-désertiques. Ces régions sont couvertes par des steppes herbeuses à graminées, associées à des formations arborées ou arbustives très discontinues avec prédominance des espèces spécifiques au climat hyper aride (e.g. acacias spp.) et quelques espèces d'animaux (e.g. gazelles spp.) résistantes aux dures conditions climatiques.

### 1) LES FORÊTS

- La forêt du Day : c'est une forêt à dominante *Juniperus procera* associé au *Buxus*

hildebrandii et à l'Olea africana. Actuellement, la strate supérieure est en régression suite à la mortalité accrue des genévriers adultes dont la régénération est très lente. Cette forêt unique située sur un massif montagneux (1 783 m) recèlerait plus de 60% de la diversité biologique et abrite une espèce endémique au pays, le francolin du Djibouti (Francolinus ochropectus).

- Les forêts de Goda et de Mabla : ces forêts se rencontrent sur deux massifs à une altitude de 500-900 m et sont composées essentiellement de Terminalia brownii. Au niveau du Mont Goda, la formation supérieure est suivie d'une strate inférieure occupée par Buxus hildebrandii associé à de nombreuses espèces (Cammiphora, Acacia seyal, etc.). La forêt du Mabla, certainement beaucoup plus dense et plus riche en diversité n'a fait à ce jour l'objet d'aucune étude.

## 2) LES ZONES HUMIDES (ZONES DE REFUGE)

En dépit de son aridité, Djibouti possède un nombre appréciable d'écosystèmes à caractère humide:

- Les lacs (Il en existe deux) :

- Lac Assal : situé à -155 m, ce lac est très salé et dépourvu de vie.

- Lac Abhé : situé à cheval entre l'Éthiopie et Djibouti, ce lac est fréquenté par une importante population des flamants roses.

- Les zones temporairement inondées : ce sont de grandes dépressions ou de vastes plaines bordées par des collines de basaltes et pouvant conserver l'eau plusieurs mois après les pluies.

- Les Allols : trois grandes dépressions parallèles inondées en période des pluies.

- Doda : une plaine qui se transforme en un grand lac après les pluies. La flore est composée d'abondantes broussailles d'acacias et d'herbages étalés. Ce site est fréquenté par l'autruche, l'outarde arabe et tant d'autres oiseaux. Doda pourrait potentiellement être désigné milieu humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar.

- Hanlé : la plus grande plaine du pays d'environ 33 000 ha inondée périodiquement. Sa flore est constituée de grandes étendues d'acacias, de palmiers et de plantes de marécages. C'est aussi un important site de reproduction des autruches, des outardes et des oiseaux aquatiques.

## b) Les écosystèmes marins

Quant à la biodiversité marine, le pays a le privilège de se trouver à la confluence de la Mer Rouge (l'une des premières mers en diversité de poissons) et de l'Océan Indien. De plus, Djibouti bénéficie de 370 km de côtes et de quatre îles principales.

Le Golfe de Tadjourah constitue une zone intéressante sur le plan de la biodiversité car il constitue un lieu d'échange entre des masses d'eau provenant du Golfe d'Aden et de la Mer Rouge. De ce fait, pendant la saison estivale, la montée de la thermocline des profondeurs est suivie d'une explosion de la productivité primaire, attirant ainsi des stocks de poissons pélagiques et semi-pélagiques.

Les principaux écosystèmes marins incluent:

### 1) LES RÉCIFS CORALLIENS

Ils se forment sur un plateau continental étroit le long de la majorité des côtes et aux alentours des îles. En tout, 162 espèces de coraux durs et 3 espèces de coraux noirs ont été identifiées mais les récifs coralliens connaissent de sérieux problèmes causés par le tourisme nautique, la pollution par les hydrocarbures, les chaînes d'ancre et la sédimentation, qui constituent d'importants facteurs de leur régression.

### 2) LES FORÊTS DE MANGROVES

- Godoriya : la plus importante mangrove du pays. Elle est composée pour la plupart de *Cerriops tagal* avec une frange d'*Avicennia marina* et de *Rhizophora macronata*.
- Forêt de Khor Angar : cette mangrove se trouve autour de deux criques alignées parallèlement à la côte. Sa partie septentrionale se compose essentiellement d'*Avicennia marina* et la partie méridionale de *Rhizophora mucronata* et *Cerriops tagal*.
- Forêt de Ras Siyan : forêt composée uniquement d'*Avicennia marina*. Cette mangrove subit une régression à cause des impacts anthropiques.
- Iles Musha et Maskali : ce sont les deux sites protégés du pays mais sans surveillance active. Des colonies de *Rhizophora mucronata* bordées d'*Avicennia marina* composent ces mangroves. Situées à quelques kilomètres de la capitale, ces deux îles sont menacées par les activités touristiques désordonnées.

### c) Importance de la diversité biologique

À Djibouti, la biodiversité est de première importance pour la population rurale qui dépend pour sa subsistance presque exclusivement de l'élevage et d'autres ressources biologiques. La diversité de ces ressources constitue également un recours en période de sécheresse quand toutes les autres sources d'aliments pour les hommes et pour le bétail font défaut.

Mais, indépendamment de son intérêt pour leur subsistance, la diversité biologique présente pour les nomades qui ont toujours vécu en contact étroit avec la nature, une importance tant au point de vue culturel, spirituel qu'écologique.

En effet, en pharmacopée traditionnelle, beaucoup d'espèces végétales sauvages servent des médicaments pour les malades. Or, certaines maladies supposées provenir des mauvais esprits sont traitées grâce aux produits à base de matières animales ou végétales auxquelles sont attribués des pouvoirs spirituels.

Sur le plan économique, à Djibouti, territoire essentiellement d'origine volcanique où le sous-sol n'est pas exploité, les ressources biologiques revêtent une importance capitale pour l'économie du pays.

Une analyse économique a révélé que les principales valeurs économiques générées par les ressources biologiques, les écosystèmes et leur diversité comprennent :

#### 1) Les valeurs d'utilisation directes

Ce sont des ressources biologiques utilisées pour la consommation et la production économique. Celles-ci comprennent les ressources des prairies, des forêts et des terres boisées qui offrent un large éventail de produits tels que les aliments, les combustibles, les matériaux de construction, le fourrage et le pâturage qui sont à la base de la production pastorale de la population rurale de Djibouti.

De même, la pêche constitue un important secteur en croissance de l'économie nationale en terme de production et de consommation. La production halieutique annuelle est estimée à 600 tonnes de poissons mais la valeur économique potentielle des produits halieutiques s'évaluerait à 8 200 tonnes de poissons / an.

Il faut ajouter à ces valeurs directes celles dues à l'écotourisme qui se développe dans le pays grâce à la beauté engendrée par la diversité biologique et les paysages naturels.

La valeur directe des produits végétaux, animaux et marins se quantifierait à environ 76,5 milliards de francs Djibouti par an.

## **2) LES VALEURS D'UTILISATION INDIRECTES**

Ce sont toutes les fonctions assurées par les écosystèmes qui rendent viables les activités économiques. Ainsi, la forêt, les zones boisées, la couverture végétale rendent un important service en protégeant la nappe phréatique, en minimisant l'érosion et en évitant la perte de la fertilité des sols. Les mangroves et les récifs jouent un rôle important dans la protection des zones côtières et la production halieutique.

Les ressources biologiques et leur diversité présentent des opportunités insoupçonnées pour le futur. En effet, l'existence des ressources biologiques ouvre un vaste champ de possibilités pour de nombreuses applications pharmaceutiques, agricoles et industrielles encore inconnues.

[Page d'accueil](#) > [Contribution](#) > [stratégie nationale](#) > [table des matières](#) > [Préface](#)

Dernière mise à j

---

**Centre d'échange de la République de Djibouti**  
**Sur le Réseau depuis le 15 octobre 2001.**  
**Contact :** Mr. Moussa Omar Youssouf



Centre d'échange  
de Djibouti

Convention sur  
la Diversité Biologique



## INTRODUCTION

### A. Présentation

Ce document présente la Stratégie et le programme d'action national sur la diversité biologique, suite logique de la Monographie nationale sur la diversité biologique de Djibouti publiée en décembre 1999. Cette stratégie et programme d'action sectoriel s'inscrit dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

La monographie ayant rassemblé des informations nouvelles et fait l'inventaire des informations disponibles sur les ressources biologiques nationales et présenté une description des causes profondes de la perte de la diversité biologique, il s'agira dans ce rapport d'énoncer une stratégie et un programme d'action national en vue de combler les lacunes observées lors de l'évaluation de la diversité biologique.

A la lumière des résultats du diagnostic des problèmes environnementaux qui ont permis de déterminer les principaux domaines devant être couverts, et compte tenu des dispositions de la Convention sur la diversité biologique, 18 thèmes ont été retenus et constituent les axes fondamentaux de la stratégie et programme d'action national de la diversité biologique.

En collaboration avec les experts nationaux des différents départements du pays, pour chaque thème, il est présenté la problématique, des objectifs à atteindre, des options stratégiques ainsi que des projets recommandés.

Ainsi élaborée, la stratégie nationale constitue pour la République de Djibouti, un cadre de référence à partir duquel toutes les actions en cours et à venir en matière de la diversité biologique seront planifiées.

Le programme d'action dont l'exécution s'échelonne sur un horizon de 5 ans, est constitué de 33 projets retenus parmi ceux recommandés dans les 18 thèmes de la stratégie nationale pour la diversité biologique.

L'ensemble de ces projets tient compte de l'équilibre socio-écologique indispensable à la sauvegarde des ressources naturelles renouvelables.

#### a) Description du processus de planification nationale de la diversité biologique

La République de Djibouti a ratifié la Convention sur la diversité biologique le 27 août 1995. Le Gouvernement a désigné le ministère de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat



(aujourd'hui devenu ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) comme organe chargé de la mise en œuvre de cette Convention au niveau national. Au sein du Ministère, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sert d'agence nationale d'exécution du Projet Biodiversité et assume cette responsabilité à travers le Secrétariat technique du Bureau national de la diversité biologique (S.T.B.N.D.B.).

Le programme de travail du Secrétariat technique est soumis à l'approbation du Comité directeur national de la diversité biologique (C.D.N.D.B.), composé de représentants de services techniques, d'associations ou d'organismes non gouvernementaux et de partenaires au développement. Le Comité directeur, créé en 1998, donne également son avis technique sur tous les documents préparés par le Secrétariat technique.

Le Comité directeur national de la diversité biologique relève du Comité technique pour l'environnement (C.T.E.), créé en 1991, qui pilote toutes les actions en matière d'environnement et propose toutes les décisions au Comité national pour l'environnement (C.N.E.). Composé des Ministres du gouvernement, le C.N.E. constitue l'organe décisionnel du pays en matière d'environnement.

Une équipe pluridisciplinaire, composée d'experts nationaux provenant des institutions nationales d'enseignement et de la recherche scientifique et des ministères impliqués dans la gestion de la biodiversité, a été constituée pour réaliser les études thématiques de la monographie nationale et aussi appuyer le Secrétariat technique du Bureau national de la diversité biologique dans tout le processus de formulation de la stratégie et du programme d'action.

La planification de la biodiversité est un processus permanent qui se déroule en sept étapes de base (Figure 1):

=Organisation : Le Gouvernement a désigné le ministère de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (aujourd'hui devenu ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) comme organe chargé de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au niveau national. Le Ministère crée le Bureau national de la diversité biologique appuyé du Comité directeur national de la diversité biologique. Ce Comité est formé de représentants des principaux ministères et agences préoccupés par la diversité biologique.

=Évaluation : Au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Bureau national de la biodiversité a réalisé une monographie sur la diversité biologique du pays. Cette étude rassemble l'information disponible sur l'état de la biodiversité et des ressources biologiques et les tendances en la matière sur le territoire national. Elle regroupe également de l'information sur les lois, les politiques, organisations, programmes, budgets et ressources humaines du pays. Cette monographie sera révisée périodiquement.

=Élaboration d'une stratégie : La préparation de la stratégie nationale implique de sélectionner les thèmes à traiter, de déterminer les buts et objectifs opérationnels, d'analyser et de choisir les mesures précises permettant de combler les lacunes repérées dans l'évaluation, de consulter et de modifier les objectifs jusqu'à l'atteinte d'un consensus. Le Comité directeur national de la biodiversité a identifié les orientations stratégiques et les a soumis à la consultation du public au cours de rencontres régionales et lors d'un atelier

national.

=Élaboration d'un programme d'action : Cette étape consiste à déterminer les actions jugées prioritaires et à identifier quelles organisations (publiques ou privées) réaliseront quelles activités de la stratégie, tant sur le plan géographique (lieu ou région) que sur le plan des moyens et des ressources (main d'œuvre, institutions, équipements, fonds). Le plan d'action précise également les échéanciers. Le plan d'action a été préparé par le Comité directeur national de la biodiversité. Il a été soumis à la consultation du public lors de rencontres régionales et d'un atelier national.

=Mise en œuvre : La mise en œuvre concrète des activités et des politiques prévues dans la stratégie et le programme d'action exige une coordination efficace et un engagement réel des organisations maîtresses d'œuvre. L'adoption par le gouvernement de la Stratégie et du programme d'action national engage de facto tous les ministères et agences concernées à intégrer dans leur programmation sectorielle les activités et les projets jugés prioritaires et à prendre les moyens nécessaires pour financer et réaliser ces activités à même leur budget régulier ou à l'aide d'un financement extérieur. Le Comité directeur national de la diversité biologique, avec l'appui du Bureau national de la biodiversité, doit faire en sorte que les planificateurs de la biodiversité deviennent des " réalisateurs de la biodiversité " dans les principaux ministères, les ONG, les collectivités locales, le monde des affaires et l'industrie.

=Surveillance et évaluation : Le Comité directeur national pour la diversité biologique, avec l'appui du Bureau national de la biodiversité et la collaboration expresse des ministères, agences et organismes concernés, doit établir les indicateurs de succès, déterminer quels organismes surveilleront quels facteurs et les méthodes à employer. Les ministères concernés doivent surveiller l'état et les tendances de la biodiversité (au niveau des espèces, des gènes, des habitats et des paysages), appliquer les politiques, les lois et les règlements, concrétiser les mesures stratégiques et les investissements prioritaires, et mettre en valeur les capacités. Des rencontres périodiques seront organisées au cours desquelles seront déterminées et adoptées les diverses modalités de suivi et d'évaluation.

=Rapport : Le Bureau national de la biodiversité préparera à chaque année un rapport sur le suivi du programme d'action national sur la diversité biologique. Ce rapport sera préparé en étroite collaboration avec les ministères, agences et organismes impliqués dans cette mise en œuvre. Il décrira les principales activités réalisées et mettra en lumière l'état d'avancement des projets prévus au programme d'action. Ce rapport est destiné aux divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, au grand public aux agences internationales, aux bailleurs de fonds et au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

La participation, la communication et la consultation sont essentielles à toutes les étapes du processus.

Figure 1 : Étapes de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique en République de Djibouti

b) Principes directeurs

Les principes essentiels qui guident le processus de planification environnementale du pays sont les suivants:

- le principe de précaution selon lequel l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques disponibles à un moment donné, ne doit pas retarder l'adoption immédiate de mesures effectives et proportionnées en vue de prévenir les risques de dommages graves et irréversibles à l'environnement,
  - le principe de prévention et de correction, appliqué en priorité à la source des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable,
  - le principe pollueur-payeur selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur,
  - le principe de l'information selon lequel chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses,
  - le principe de gestion rationnelle et intégrée, implication de tous les acteurs concernés,
  - le principe de partage de responsabilités entre les acteurs concernés,
  - les principes de participation et de responsabilisation de la population,
  - le principe d'internalisation des coûts de protection de l'environnement dans les activités socio-économiques,
- le principe d'adaptation des options technologiques importées.

### c) Les enjeux et les objectifs stratégiques nationaux

Selon le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) de 1999, les enjeux du processus de planification environnementale visent principalement:

- l'atténuation de la dégradation avancée de l'environnement (une grande partie du territoire est atteinte par la désertification) en diminuant les pressions anthropiques (elles ne doivent pas intensifier les facteurs naturels - aridité climatique, ressources terrestres quasiment inexistantes-),
- une révision du schéma d'urbanisation et une amélioration de la gestion des déchets solides et liquides (diversification et promotion de la vie rurale, réduction de la pauvreté et allègement du poids de la croissance démographique) pour une amélioration du cadre de vie urbain (notamment dans la capitale qui accueille plus de la moitié de la population totale)
- la motivation et l'implication de tous les acteurs de l'environnement (susciter des actions sectorielles pro-environnementales et concertées dans le cadre référentiel du PANE, - assainissement, rationalisation de la consommation en eau potable, éducation, santé...)
- la promotion de nouveaux horizons durables (écotourisme, promotion d'une pêche rationnelle, valorisation de la situation géographique, utilisation d'énergies renouvelables...) pour permettre d'auto-alimenter le processus,
- la décentralisation de l'information environnementale qui doit parvenir à l'ensemble des districts et de là impulser un raisonnement de développement durable applicable localement (étendre au maximum le processus pour son optimisation).

Les objectifs de ce processus sont de différents ordres :

- politiques

↳ intégrer la dimension environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique et social,

↳ assister et renforcer les capacités du gouvernement (chargé de l'élaboration et de la mise

en œuvre du PANE) dans la gestion de l'environnement, sur la base d'une large concertation entre les différents acteurs concernés (groupes sociaux, secteur public et secteur privé, ONG et associations)

- économiques

- ↳ assurer le développement économique durable

- ↳ évaluer et internaliser les coûts

- sociaux

- ↳ répondre aux attentes des différentes composantes de la société et de concilier la lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement (la population est à la fois source et victime des impacts négatifs sur l'environnement),

- ↳ assurer le développement social durable

- écologiques

- ↳ gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement

- ↳ préservation de la biodiversité, des milieux naturels terrestres et marins

En ratifiant la Convention sur la diversité biologique, le Gouvernement de Djibouti s'est par ailleurs engagé à en promouvoir les trois objectifs:

- la conservation de la diversité biologique,

- l'utilisation durable de ses éléments,

- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

La stratégie nationale de la diversité biologique veut à la fois répondre aux objectifs de cette convention et contribuer à la résolution des problèmes environnementaux prioritaires de ce pays. Elle propose une nouvelle vision de la diversité biologique axée sur la place essentielle qu'elle occupe dans la société, la nécessité de la protéger, de comprendre comment elle fonctionne afin de l'utiliser durablement et de partager équitablement les avantages découlant de son exploitation.

La stratégie de la biodiversité propose également un cadre national qui met l'accent sur les liens entre les problèmes environnementaux et le développement socio-économique et qui établit des relations entre les différents secteurs de la société dans une optique de développement durable. Ce cadre préconise la conservation de la biodiversité, la réglementation des conditions de gestion durable des ressources naturelles, la gestion écologiquement rationnelle des déchets, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et l'aménagement intégré du territoire. Il s'appuie sur la concertation et la participation de tous les citoyens, la sensibilisation et le développement des capacités et la mise en valeur des connaissances traditionnelles. Il repose sur une évaluation et un suivi rigoureux des interventions nationales en matière de biodiversité.

#### **d) Notre vision nationale de la diversité biologique**

§ Les valeurs de la biodiversité sont d'ordre intrinsèque, écologique, économique, social, culturel et spirituel. La survie des populations nomades de Djibouti étant centrée sur l'utilisation des ressources de la nature, celles-ci revêtent pour elles une importance capitale.

§ L'Islam nous enseigne l'importance de maintenir des relations équilibrées avec les autres éléments de la création et nous incite ainsi à protéger la biodiversité.

§ Compte tenu de ses multiples valeurs bénéfiques, la biodiversité occupe une place importante dans les préoccupations du gouvernement de Djibouti en faveur d'un développement durable.

§ La conservation in situ de la biodiversité est le meilleur remède pour le maintien des écosystèmes.

§ Des mesures ex-situ peuvent être nécessaires pour appuyer la conservation de certaines espèces et de certaines populations et sont essentielles pour assurer l'utilisation durable des ressources agricoles, forestières et aquatiques

§ La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité relèvent de la responsabilité de tous les Djiboutiens, ils doivent être impliqués étroitement dans les prises de décisions à tous les niveaux.

§ Une gestion rationnelle et une approche écosystémique sont des conditions sine qua non pour une meilleure conservation de la biodiversité et une utilisation durable des ressources biologiques.

§ Une attention particulière doit être accordée à la préservation et au développement des connaissances, aux innovations, aux traditions et aux pratiques des collectivités locales.

§ La conservation des gènes, des espèces et des écosystèmes exige une action concertée à tous les niveaux (local, national, régional et mondial), ainsi que le partage des connaissances, des coûts associés à leur conservation et des avantages et que l'on retire de leur utilisation durable.

## **B. Portrait de la diversité biologique en République de Djibouti**

La diversité biologique ou biodiversité est un concept relativement nouveau qui désigne toutes les variétés de formes de vie qui peuplent la terre et les interrelations qui les unissent. Elle s'applique à l'ensemble constitué par trois diversités : génétique (variation interindividuelle), spécifique (variation entre espèces) et écologique (diversité des écosystèmes et des phénomènes biologiques), ainsi qu'aux interactions existant entre ces trois diversités. Elle inclue ainsi toutes les espèces du règne végétal et du règne animal, les micro-organismes ainsi que les écosystèmes dont elles font partie.

La République de Djibouti, petit territoire de 23 200 km<sup>2</sup>, se caractérise par un climat aride et chaud et un relief essentiellement volcanique très contrasté. En dépit de ces contraintes naturelles, le pays, situé à un carrefour biogéographique important, recèle une richesse considérable en matière de diversité biologique. Mais, malgré cette richesse potentielle, le pays a été presque totalement délaissé en ce qui concerne l'inventaire de sa faune et de sa flore.

Partant de ce constat, et conscient de l'importance de la richesse de sa biodiversité et de

l'intérêt de la préserver, le pays s'est engagé, avec l'appui technique de l'UICN, dans un vaste programme d'inventaire qui s'est déroulé dans la période allant de mars 1998 à décembre 1999. Les résultats de tous les travaux disponibles sur la diversité biologique du pays ont été rassemblés et synthétisés dans la monographie nationale. Ce document s'articule en onze chapitres que l'on peut regrouper en quatre grandes sections :

- Ø Les généralités sur les aspects physiques et les aspects socio-économiques
- Ø Les données sur la diversité biologique
- Ø La capacité institutionnelle et la sensibilisation de la population à la protection de l'environnement
- Ø Les problèmes prioritaires et les recommandations.

Dans l'état actuel de nos connaissances, la biodiversité (terrestre et marine) de Djibouti compte 826 espèces de plantes et 1417 espèces animales dont 493 espèces d'invertébrés, 455 espèces de poissons, 40 espèces de reptiles, 3 espèces d'amphibiens, 360 espèces d'oiseaux et 66 espèces de mammifères.

Il est important de noter que cet inventaire n'est pas exhaustif du fait que certains groupes fauniques (invertébrés) et floristiques (végétaux inférieurs) ne sont pas encore étudiés et que certaines parties du territoire ne sont pas encore prospectées pour leur faune et leur flore.

Les éléments de la biodiversité du pays sont répartis dans les écosystèmes terrestres et les écosystèmes marins.

#### a) Les écosystèmes terrestres

En milieu terrestre, la diversité biologique se répartit inégalement au gré des variations pluviométriques et climatiques reliées à l'altitude.

La région montagneuse (1 382 à 1 783 m), située au nord du Golfe de Tadjourah, bénéficie d'un climat doux et d'une précipitation plus abondante. Par conséquent, la diversité biologique se trouve essentiellement concentrée dans cette partie du territoire qui contient les deux grandes forêts du pays (les forêts du Day et de Mabla).

Le Mont Arrey (1 289 m) au sud, le Mont Dadar (1 000 m) plus au nord, le Mont Moussa Ali (point culminant à 2 021 m) à l'ouest et le plateau de Yager (1 389 m) au sud-ouest se caractérisent par des températures relativement basses et une faune et flore beaucoup moins denses mais plutôt adaptées aux régions montagneuses.

Le reste du territoire est constitué par les régions de basse altitude (plateaux, plaines et dépressions), généralement semi-désertiques. Ces régions sont couvertes par des steppes herbeuses à graminées, associées à des formations arborées ou arbustives très discontinues avec prédominance des espèces spécifiques au climat hyper aride (e.g. acacias spp.) et quelques espèces d'animaux (e.g. gazelles spp.) résistantes aux dures conditions climatiques.

#### 1) LES FORÊTS

- La forêt du Day : c'est une forêt à dominante *Juniperus procera* associé au *Buxus*

hildebrandii et à l'Olea africana. Actuellement, la strate supérieure est en régression suite à la mortalité accrue des genévriers adultes dont la régénération est très lente. Cette forêt unique située sur un massif montagneux (1 783 m) recèlerait plus de 60% de la diversité biologique et abrite une espèce endémique au pays, le francolin du Djibouti (Francolinus ochropectus).

- Les forêts de Goda et de Mabla : ces forêts se rencontrent sur deux massifs à une altitude de 500-900 m et sont composées essentiellement de Terminalia brownii. Au niveau du Mont Goda, la formation supérieure est suivie d'une strate inférieure occupée par Buxus hildebrandii associé à de nombreuses espèces (Cammiphora, Acacia seyal, etc.). La forêt du Mabla, certainement beaucoup plus dense et plus riche en diversité n'a fait à ce jour l'objet d'aucune étude.

## 2) LES ZONES HUMIDES (ZONES DE REFUGE)

En dépit de son aridité, Djibouti possède un nombre appréciable d'écosystèmes à caractère humide:

- Les lacs (Il en existe deux) :

- Lac Assal : situé à -155 m, ce lac est très salé et dépourvu de vie.

- Lac Abhé : situé à cheval entre l'Éthiopie et Djibouti, ce lac est fréquenté par une importante population des flamants roses.

- Les zones temporairement inondées : ce sont de grandes dépressions ou de vastes plaines bordées par des collines de basaltes et pouvant conserver l'eau plusieurs mois après les pluies.

- Les Allols : trois grandes dépressions parallèles inondées en période des pluies.

- Doda : une plaine qui se transforme en un grand lac après les pluies. La flore est composée d'abondantes broussailles d'acacias et d'herbages étalés. Ce site est fréquenté par l'autruche, l'outarde arabe et tant d'autres oiseaux. Doda pourrait potentiellement être désigné milieu humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar.

- Hanlé : la plus grande plaine du pays d'environ 33 000 ha inondée périodiquement. Sa flore est constituée de grandes étendues d'acacias, de palmiers et de plantes de marécages. C'est aussi un important site de reproduction des autruches, des outardes et des oiseaux aquatiques.

## b) Les écosystèmes marins

Quant à la biodiversité marine, le pays a le privilège de se trouver à la confluence de la Mer Rouge (l'une des premières mers en diversité de poissons) et de l'Océan Indien. De plus, Djibouti bénéficie de 370 km de côtes et de quatre îles principales.

Le Golfe de Tadjourah constitue une zone intéressante sur le plan de la biodiversité car il constitue un lieu d'échange entre des masses d'eau provenant du Golfe d'Aden et de la Mer Rouge. De ce fait, pendant la saison estivale, la montée de la thermocline des profondeurs est suivie d'une explosion de la productivité primaire, attirant ainsi des stocks de poissons pélagiques et semi-pélagiques.

Les principaux écosystèmes marins incluent:

### 1) LES RÉCIFS CORALLIENS

Ils se forment sur un plateau continental étroit le long de la majorité des côtes et aux alentours des îles. En tout, 162 espèces de coraux durs et 3 espèces de coraux noirs ont été identifiées mais les récifs coralliens connaissent de sérieux problèmes causés par le tourisme nautique, la pollution par les hydrocarbures, les chaînes d'ancre et la sédimentation, qui constituent d'importants facteurs de leur régression.

### 2) LES FORÊTS DE MANGROVES

- Godoriya : la plus importante mangrove du pays. Elle est composée pour la plupart de *Ceriops tagal* avec une frange d'*Avicennia marina* et de *Rhizophora macronata*.
- Forêt de Khor Angar : cette mangrove se trouve autour de deux criques alignées parallèlement à la côte. Sa partie septentrionale se compose essentiellement d'*Avicennia marina* et la partie méridionale de *Rhizophora mucronata* et *Ceriops tagal*.
- Forêt de Ras Siyan : forêt composée uniquement d'*Avicennia marina*. Cette mangrove subit une régression à cause des impacts anthropiques.
- Iles Musha et Maskali : ce sont les deux sites protégés du pays mais sans surveillance active. Des colonies de *Rhizophora mucronata* bordées d'*Avicennia marina* composent ces mangroves. Situées à quelques kilomètres de la capitale, ces deux îles sont menacées par les activités touristiques désordonnées.

### c) Importance de la diversité biologique

A Djibouti, la biodiversité est de première importance pour la population rurale qui dépend pour sa subsistance presque exclusivement de l'élevage et d'autres ressources biologiques. La diversité de ces ressources constitue également un recours en période de sécheresse quand toutes les autres sources d'aliments pour les hommes et pour le bétail font défaut.

Mais, indépendamment de son intérêt pour leur subsistance, la diversité biologique présente pour les nomades qui ont toujours vécu en contact étroit avec la nature, une importance tant au point de vue culturel, spirituel qu'écologique.

En effet, en pharmacopée traditionnelle, beaucoup d'espèces végétales sauvages servent des médicaments pour les malades. Or, certaines maladies supposées provenir des mauvais esprits sont traitées grâce aux produits à base de matières animales ou végétales auxquelles sont attribués des pouvoirs spirituels.

Sur le plan économique, à Djibouti, territoire essentiellement d'origine volcanique où le sous-sol n'est pas exploité, les ressources biologiques revêtent une importance capitale pour l'économie du pays.

Une analyse économique a révélé que les principales valeurs économiques générées par les ressources biologiques, les écosystèmes et leur diversité comprennent :

#### 1) Les valeurs d'utilisation directes



Ce sont des ressources biologiques utilisées pour la consommation et la production économique. Celles-ci comprennent les ressources des prairies, des forêts et des terres boisées qui offrent un large éventail de produits tels que les aliments, les combustibles, les matériaux de construction, le fourrage et le pâturage qui sont à la base de la production pastorale de la population rurale de Djibouti.

De même, la pêche constitue un important secteur en croissance de l'économie nationale en terme de production et de consommation. La production halieutique annuelle est estimée à 600 tonnes de poissons mais la valeur économique potentielle des produits halieutiques s'évaluerait à 8 200 tonnes de poissons / an.

Il faut ajouter à ces valeurs directes celles dues à l'écotourisme qui se développe dans le pays grâce à la beauté engendrée par la diversité biologique et les paysages naturels.

La valeur directe des produits végétaux, animaux et marins se quantifierait à environ 76,5 milliards de francs Djibouti par an.

## 2) LES VALEURS D'UTILISATION INDIRECTES

Ce sont toutes les fonctions assurées par les écosystèmes qui rendent viables les activités économiques. Ainsi, la forêt, les zones boisées, la couverture végétale rendent un important service en protégeant la nappe phréatique, en minimisant l'érosion et en évitant la perte de la fertilité des sols. Les mangroves et les récifs jouent un rôle important dans la protection des zones côtières et la production halieutique.

Les ressources biologiques et leur diversité présentent des opportunités insoupçonnées pour le futur. En effet, l'existence des ressources biologiques ouvre un vaste champ de possibilités pour de nombreuses applications pharmaceutiques, agricoles et industrielles encore inconnues.

[Page d'accueil](#) > [Contribution](#) > [stratégie nationale](#) > [table des matières](#) > [Préface](#)

Dernière mise à j

---

**Centre d'échange de la République de Djibouti**  
**Sur le Réseau depuis le 15 octobre 2001.**  
**Contact :** Mr. Moussa Omar Youssouf





## PREMIÈRE PARTIE

# LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

## Thème 1 : Conservation

### 1.1 Aires protégées

#### Problématique

À l'échelle mondiale, les aires protégées jouent un rôle de premier plan dans la protection de la diversité biologique, assurent le maintien des fonctions écologiques des écosystèmes et favorisent le développement local et régional basé sur l'écotourisme et l'exploitation écologiquement durable des ressources renouvelables. En 1996, plus de 8,8 % du territoire mondial était constitué d'aires protégées. L'objectif visé étant de 12 %. Or la République de Djibouti ne possède aucune aire protégée en milieu terrestre et seulement deux zones protégées marines, le parc territorial de Musha et la réserve intégrale de Maskali dont l'intégrité écologique est menacée par la difficulté de mise en œuvre des mesures interdisant le ramassage des coraux et des espèces protégées

Plusieurs zones d'intérêt pour la biodiversité et les paysages exceptionnels qu'on y rencontre ont été identifiées comme pouvant figurer dans un réseau national d'aires protégées. Il s'agit notamment de la forêt du Day, du Lac Assal, du Lac Abhé, d'Agna, de Dallol, de Doda, de la région d'Assamo, des îles Musha et Maskali, de Godoria, de Ras Syan et des îles des Sept Frères. Certaines de ces zones subissent une dégradation du fait de l'exploitation anarchique des ressources qu'elles renferment et du peu de moyens de contrôle à la disposition de l'État. D'autres zones d'importance écologique sont menacées par les déversements d'huiles usées et d'hydrocarbures. Il s'agit entre autres de l'île de Haramous et de la zone en face de la lagune, des coraux au large de la Pointe du Héron, des récifs d'Ambouli et du Banc des Salines, qui doivent tous être protégés de façon prioritaire car elles subissent des assauts permanents provenant des rejets d'huile à partir du quai et de la lagune de Haramous. Leur protection ne saurait être assurée sans une participation active des industries responsables de ces rejets et des communautés locales.

#### Principaux enjeux

- Absence d'aires protégées en milieu terrestre.

- Dégradation des zones d'aires protégées potentielles par les activités de pâturage et l'exploitation anarchique des ressources qu'elles renferment.
- Non application du cadre juridique en vigueur pour les aires protégées marines.

### Objectifs

Mettre en place un réseau national d'aires protégées.

### Options stratégiques

- Mobiliser les moyens institutionnels, structurels, financiers, législatifs et réglementaires nécessaires à la création d'un réseau d'aires protégées.
- Associer les communautés locales au processus de création et de gestion des aires protégées.
- Élaborer et mettre en place des mesures de gestion (plan de gestion) favorisant une meilleure conservation de la diversité biologique au sein des aires protégées.
- Identifier avec l'aide des communautés locales les aires protégées potentielles et dresser une liste des aires prioritaires.
- Faire connaître le réseau des aires protégées potentielles.
- Élaborer et adopter une politique nationale sur les aires protégées.
- Élaborer et adopter une Charte nationale sur la conservation des espaces naturels.
- Améliorer la connaissance écologique des aires protégées potentielles.
- Considérer la protection de tous les écosystèmes représentés sur le territoire national y compris les écosystèmes arides et semi-arides dans les efforts de conservation.
- Développer des mécanismes de participation des populations dans la gestion des aires protégées.
- Promouvoir le développement d'activités alternatives pour compenser les sacrifices consentis par les populations locales pour la conservation des aires protégées.
- Favoriser le développement de l'écotourisme au sein ou en périphérie des aires protégées potentielles.

## Projets prioritaires

### Projet 1.1.1

- Création d'une agence des aires protégées (Projet envisagé dans le PERSGA).

### Projet 1.1.2

- Création de nouvelles aires protégées marines et terrestres.

## Autres projets

- Étude écologique des îles des Sept Frères\*
- Mise en protection de la zone de Haramous y compris l'île de Haramous et création d'un parc ornithologique\*
- Mise en protection de la zone de Doraleh\*
- Création d'un parc naturel dans une partie de la forêt du Day\*
- Création d'un parc naturel dans le milieu forestier du mont Goda\*
- Désignation du Lac Assal comme parc naturel et site du patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO).
- Désignation du Lac Abhé comme Zone internationale de conservation des oiseaux.

Note: Les projets marqués d'un \* ont été retenus dans le PANE

## 1.2 Espèces menacées

### Problématique

Plusieurs espèces de la faune et de la flore de Djibouti sont actuellement menacées de disparition. En milieu terrestre, on retrouve à Djibouti une vingtaine d'espèces identifiées par l'UICN (1997) comme étant menacées sur le plan mondial. Parmi celles-ci, quatre sont des plantes ligneuses poussant dans les écosystèmes des massifs montagneux: le genévrier, le palmier de Bankoualé, le Dragonnier et le Sumac glutineux. Chez les animaux, mentionnons le francolin de Djibouti, l'aigle criard, le phacochère, le guépard, l'antilope Beira et la gazelle de Soemmering. Deux mammifères marins considérés menacés, le dugong et le cachalot, et quatre tortues, le caret, la tortue caouanne, la tortue luth et la tortue verte, fréquentent les eaux territoriales.

Diverses autres espèces sont considérées menacées au niveau national. Mentionnons à titre d'exemple pour les plantes ligneuses le faux camphrier, le buis, le phœnix penché, l'olivier d'Afrique et, pour les plantes non ligneuses, l'Aponogeton nudifloris, dont les tubercules sont consommés par l'homme comme pomme de terre. On doit aussi déplorer le fait que les quatre espèces d'arbuste et d'arbres des mangroves sont menacées de disparition. Dans les zones côtières, certains poissons récifaux et certaines espèces de corail sont également en grande difficulté. Certains animaux des milieux terrestres sont menacés tels que l'autruche, l'aigle de Verreaux, le rat à crinière, le léopard et le caracal.

Les causes de cette situation sont multiples: dégradation des milieux naturels par des causes naturelles et les activités anthropiques, surexploitation, chasse et pêche incontrôlée, compétition pour les ressources occasionnée par l'accroissement du cheptel domestique, prédation par certaines espèces envahissantes telles que le corbeau, etc.

Les informations disponibles sur ces espèces sont peu abondantes et ne reflètent pas toujours la réalité. On connaît peu de chose de la situation et de l'évolution des populations de ces espèces et les moyens disponibles pour assurer leur protection font cruellement défaut.

Même si la République de Djibouti est signataire de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le trafic illicite et la vente de ces espèces et de leurs produits se poursuit malgré l'interdiction. En fait, il n'y a aucun contrôle sur les produits commercialisés à l'intention des touristes étrangers et des nationaux.

#### Principaux enjeux

- Trafic et commerce illicite des espèces menacées et de leurs produits.
- Manque de connaissances sur ces espèces.
- Manque de moyens d'intervention.

#### Objectifs

- Maintenir et/ou rétablir les espèces animales et végétales menacées d'extinction dans leurs milieux naturels.
- Interdire toute exploitation des espèces menacées.
- Documenter la situation des espèces menacées sur le territoire national.

#### Options stratégiques

- Adopter une législation nationale concernant les espèces menacées et leur commerce.
- Dresser une liste des espèces de flore et de faune menacées au niveau national.
- Monter des projets pour assurer la protection et le repeuplement des espèces disparues ou menacées d'extinction dans leurs habitats naturels.
- Entreprendre des recherches pour identifier et documenter la situation des espèces en péril.
- Implanter des aires protégées pour la multiplication et la conservation des espèces menacées ou en voie de disparition.
- Renforcer les mesures de contrôle aux postes frontières et dans les marchés publics de manière à contrer le commerce illégal des espèces menacées et de leurs produits.
- Renforcer les capacités des structures chargées du suivi et de la surveillance

des espèces  
menacées.

- Adopter des mesures de contrôle sanitaire pour contrer la transmission de maladies par les animaux domestiques.

#### Projets prioritaires

##### Projet 1.2.1

- Programme national de protection des espèces menacées:
  - Protection des tortues marines.
  - Protection de la balanite à feuilles rondes *Balanites rotundifolia*

#### Autres projets

Étude et plan de conservation de l'antilope Beira.

- Étude et plan de conservation du francolin de Djibouti.
- Programme de contrôle des corbeaux (voir Thème 11).

## 1.3 Conservation ex situ

### Problématique

Bon nombre des ressources agrobiologiques nationales essentielles pour la sécurité alimentaire sont aujourd'hui menacées. Les facteurs mis en cause sont la sécheresse, les mauvaises pratiques culturales et pastorales, la modification des habitudes alimentaires et l'introduction de nouvelles variétés de plantes cultivées. Ces facteurs ont entraîné la supplantation de certaines variétés adaptées aux conditions locales. Par exemple, certaines variétés locales de palmiers dattiers sont progressivement remplacées par des variétés étrangères. Comme le pays ne dispose d'aucune banque de semences, ou de jardin botanique, il est actuellement impossible de protéger ex situ le patrimoine génétique local.

En ce qui concerne le matériel génétique animal, l'insémination artificielle n'est pas pratiquée et il n'existe pas de banque de gènes en République de Djibouti. Pourtant, l'amélioration constante des races et variétés d'élevage adaptées aux conditions locales est une nécessité.

Dans l'ensemble, les efforts de conservation ex situ du matériel génétique pour la culture et l'élevage sont inexistantes. Pourtant le développement de l'élevage et de l'agriculture favorise l'introduction de nouveaux gènes en vue d'améliorer la production locale, ce qui risque à long terme d'accroître l'érosion génétique des races et variétés locales. La planification, la formation, l'éducation et la recherche dans ce domaine sont à développer.

La conservation des espèces de plantes et d'animaux sauvages en péril nécessite parfois l'élevage ou la culture de ces espèces ex situ, dans des jardins botaniques ou zoologiques.

À l'heure actuelle, certaines espèces animales rares sur le territoire national (par exemple la panthère) font l'objet de programmes d'élevage dans les jardins zoologiques à l'étranger. Certaines plantes rares du pays se retrouvent également dans les collections de certains jardins botaniques à l'étranger. Djibouti souhaite établir des liens avec ces institutions et, au besoin et dans la mesure du possible, bénéficier de ces efforts et les supporter par la fourniture du matériel génétique approprié (spécimens ou semences de plantes et d'animaux).

### Principaux enjeux

Absence des technologies adaptées et des infrastructures appropriées à ce type de conservation.

### Objectifs

- Doter le pays d'infrastructures et d'options technologiques adaptées pour réaliser la conservation ex situ.
- Inventorier et caractériser les différentes races et variétés d'animaux élevés et de végétaux cultivés en République de Djibouti.
- Former le personnel aux techniques modernes de conservation ex situ du matériel génétique animal et végétal.
- Favoriser la conservation ex situ du matériel génétique nécessaire au développement de l'agriculture et de l'élevage par la mise sur pied de banques de gènes et de semences.
- Contribuer à la sauvegarde ex situ des espèces de la faune et de la flore nationales les plus menacées.

### Options stratégiques

- Assurer la formation des techniciens et promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la conservation ex situ dans un cadre de coopération internationale.
- Promouvoir la recherche dans la sélection des semences de qualité.
- Soutenir une collecte planifiée des espèces, écotypes ou autres cultivars utiles à l'alimentation et à l'agriculture, de manière à compléter les collections existantes au sein des grandes institutions internationales, pour en assurer la pérennité, et protéger ainsi toute la gamme

des variétés et  
espèces menacées de disparition.

- Favoriser l'établissement de pépinières, de banques et de magasins de semences dans le but d'approvisionner les paysans en plants et en semences adaptés aux conditions locales.
- Favoriser l'établissement de collections ex-situ à des fins éducatives ou de démonstration.
- Développer un cadre de concertation et de coopération entre les différentes institutions nationales (ISERST, Direction de l'Élevage et des Pêches, etc.) et internationales.

### Projets prioritaires

#### Projet 1.3.1

- Création d'un centre d'accueil des animaux sauvages en captivité.

#### Projet 1.3.2

- Création d'un jardin botanique national

#### Projet 1.3.3

- Création d'un conservatoire de semences

### Autres projets

- Programme de conservation ex situ des races et variétés d'animaux d'élevage d'importance nationale:
- Création d'un aquarium à circuit ouvert à Djibouti-ville.
- Programme d'élevage ex situ du Francolin du Day.

[Page d'accueil](#) > [Contribution](#) > [Stratégie nationale](#) > [Table des matières](#) >  
Thème1

Dernière mise à j

**Centre d'échange de la République de Djibouti**  
**Sur le Réseau depuis le 15 octobre 2001.**  
**Contact :** Mr. Moussa Omar Youssouf







## STRATÉGIE NATIONALE : THÈME 2

### Thème 2 : Ressources fauniques terrestres

#### Problématique

La faune de Djibouti est riche et diversifiée mais la connaissance que nous en avons est encore bien incomplète. Djibouti a formellement interdit la chasse et la population rurale a de tout montré du respect pour la faune sauvage (les pasteurs ne sont pas chasseurs, bien qu'ils tuent ou capturent à l'occasion des animaux sauvages à des fins de subsistance). Bien que protéger la faune sauvage n'en est pas moins à la merci de la dégradation voire la disparition des habitats, ce qui risque de mettre en danger certaines espèces. D'autre part, la sédentarisation en milieu rural peut éventuellement modifier les comportements d'anciens pasteurs qui seraient tentés de s'adonner au braconnage.

Le texte de base est un arrêté de 1951 particulièrement protecteur de la faune sauvage : il exclut toute délivrance de permis de moyenne et grande chasse, ainsi que les permis de capture commerciale; il autorise la délivrance des permis de petite chasse tout en interdisant à leurs titulaires la chasse d'un grand nombre d'espèces de mammifères et d'oiseaux et en prescrivant la fermeture complète de la chasse à une certaine période de l'année. Il en ressort une contradiction avec une interdiction totale de la chasse. La possibilité de délivrer des permis ne paraît donc pas justifiée.

La faune souffre d'une dégradation des habitats consécutive au phénomène de sédentarisation et du surpâturage qui induisent des modifications qualitatives et quantitatives du couvert végétal. Ceci entraîne pour la micro-faune et la macro-faune une perte d'espace vital (rétrécissement des aires de repos et des zones de passages) et une diminution des ressources disponibles (manque de nourriture car forte concurrence opérée par le bétail).

Le braconnage et le piégeage menacent également de nombreuses espèces dont les plus touchées sont le phacochère, le lièvre, le francolin du Day, les félins et les gazelles. Dans certaines régions, l'usage de poisons à des fins de contrôle des prédateurs (chacal, renard) sur les animaux d'élevage peut entraîner la mort de certaines espèces non ciblées.

Les œufs d'autruche qui sont très demandés par les expatriés européens et touristes de passage font l'objet de vente excessive. A terme, cela peut représenter une menace pour l'existence des autruches à Djibouti. De la même façon, les dik-diks, les oréotragues, et les gazelles sont particulièrement appréciés comme animaux de compagnie (on les retrouve dans des jardins privés où ils ne survivent guère longtemps) et font l'objet d'un commerce important.

Bien que le pays ait ratifié la convention CITES et émis quelques règlements en faveur de protection de la faune terrestre et marine, ces textes restent lettre morte car non appliqués. Plusieurs animaux menacés font l'objet de commerce. De plus, aucun contrôle n'est établi par les autorités compétentes, faute de moyens humains et financiers (voir section 1.2).

### Principaux enjeux

- Manque de connaissance sur la faune du pays.
- Dégradation des habitats naturels de la faune.
- Exploitation anarchique de la faune (commerce illégal, braconnage, piégeage).
- Insuffisance et non application du cadre juridique.
- Sensibilisation insuffisante des populations locales à la préservation de la faune.

### Objectifs

- Renforcer les connaissances actuelles sur l'état des populations animales, leur tendance démographique, leurs habitats préférentiels, et leur niveau d'exploitation.
- Adopter des méthodes effectives de gestion de la faune basées sur la détermination des périodes d'exploitation en vue d'une utilisation durable de la ressource.
- Préserver les habitats naturels de la faune sauvage en milieu rural et urbain.
- Impliquer les communautés locales dans la gestion et l'exploitation des ressources fauniques.
- Adopter des mesures législatives et réglementaires définissant les rôles et devoirs des populations en vue d'enrayer les mauvaises pratiques d'exploitation de la faune.
- Appliquer des mesures réglementant le commerce des animaux sauvages.

### Options stratégiques

- Réaliser des inventaires périodiques des ressources fauniques d'intérêt économique.
- Poursuivre des études pour compléter l'inventaire de la faune nationale.
- Accentuer la lutte anti-braconnage et assurer la protection et la surveillance de la faune (terrestre et aquatique) en impliquant les populations locales.
- Élaborer et mettre en place des projets intégrés de conservation de la faune.
- Adapter les textes juridiques existants à la réalité du terrain de manière à favoriser une gestion participative des ressources fauniques par les populations locales.
- Favoriser la prise en charge progressive de la protection et de la gestion de la faune par les populations locales.
- Sensibiliser et former les populations locales et les touristes de passage sur la nécessité

protéger la faune.

- Développer le réseau national des aires protégées en y intégrant des zones d'importance internationale pour la faune.
- Entreprendre des études d'impact sur la faune pour tout projet de développement dans les zones côtières.

#### Projets prioritaires

Projet 2.1 : Contrôle du commerce illégal de la faune sauvage.

#### Autres projets

- Inventaires périodiques des oiseaux dans les Zones d'importance internationale pour la conservation des oiseaux (voir Monographie nationale chapitre 11).
- Projet de développement de zones de chasse et de piégeage contrôlées à travers les méthodes traditionnelles d'exploitation du territoire.





## STRATÉGIE NATIONALE : THÈME 3

### Thème 3 : Biodiversité marine et côtière

#### Problématique

Djibouti dispose d'un littoral de 370 km et utilise à des fins de pêche plus de 2.500 km<sup>2</sup> de regorgeant de poissons. Théoriquement, le potentiel halieutique mis en valeur peut assurer l'autosuffisance de ce pays en poisson et générer des quantités importantes pour l'export. Bien que la production halieutique ait considérablement augmenté depuis l'indépendance passant de 250 tonnes immédiatement après l'indépendance à plus de 800 tonnes et 600 pêcheurs en 1990, les activités de pêche restent faibles parce que celle-ci n'est pas traditionnellement un moyen de subsistance important et que le poisson ne constitue pas composante majeure de l'alimentation des Djiboutiens.

La pêche est considérée comme un secteur majeur de développement pour le marché na l'exportation. L'assistance du gouvernement a mis l'accent sur l'organisation des pêcheurs: distribution et l'amélioration de l'équipement et des bateaux de pêche ainsi que l'aménage d'un port de pêche. Ce port de pêche est toutefois considéré comme étant de trop grande dimension pour être rentabilisé uniquement par les pêcheurs artisanaux locaux. Cela impl qu'on devra l'ouvrir aux bateaux de pêche étrangers, ouvrant la porte à la pêche industrie que la Direction des Affaires maritimes dispose de quelques navires, le manque de moye financiers empêche la surveillance adéquate des eaux territoriales

La dégradation d'une partie des écosystèmes marins et côtiers, les déversements de pétr installations défailantes des sociétés pétrolières, les vidanges illicites en haute mer, les incursions illégales des flottilles dans des zones interdites, l'utilisation des engins de pêch prohibés ou qui ne sont pas suffisamment sélectifs, l'intensification de la concurrence enti pêche artisanale et la pêche industrielle risquent de porter un préjudice irréparable à nos écosystèmes marins et côtiers et à notre richesse halieutique.

La capture des tortues marines et le ramassage de leurs œufs, tous deux illicites, sont de des activités courantes. La chair, l'huile, et les œufs de tortues sont une source important d'aliments complémentaires pour les pêcheurs artisanaux. Les chiens errants peuvent dé les nids et les chats et les corbeaux s'attaquent aux tortues nouvellement écloses.

Les stocks de tous les requins djiboutiens commencent à s'épuiser du fait des activités de pêche illicite de pêcheurs yéménites qui de plus ne prélèvent que les ailerons et rejettent carcasse des poissons en mer. Cette pêche se pratique avec de longs filets maillant qui p endommager les récifs. Les prises accidentelles lors des opérations de pêche touchent particulièrement les requins, les tortues, les dauphins, les dugongs et divers poissons qui

rejetées en mer presque invariablement morts.

Même si en général les ressources halieutiques sont abondantes, il existe un certain nombre de zones de pêche, proches de la capitale, où les ressources halieutiques deviennent rare à des localités de Doraleh, de Khor-Ambado, d'Arta Plage, des îles Musha et Maskali et enfin Haramous. Les pressions que subissent les ressources de ces localités sont le résultat de la conjugaison des activités des amateurs de pêche sportive et des pêcheurs artisanaux. Par ailleurs, en dépit des efforts accomplis au cours des dernières années dans le domaine du renforcement des moyens de production, l'effort de pêche s'est concentré sur 3 ou 4 espèces prisées par les consommateurs djiboutiens. Ce constat pourrait avoir un impact négatif sur la biodiversité.

Dans les sites de loisirs fréquentés par les touristes, entre autres certaines portions des rades de Musha et de Maskali ainsi que Khor-Ambado, les coraux sont endommagés par les ancrages des bateaux des plaisanciers. La nécessité de contrôler les activités de ces touristes s'impose pour éviter une dégradation du biotope corallien.

En milieu côtier, les forêts de mangroves couvrent de 700 à 800 ha et se trouvent actuellement en régression sous les pressions des interactions des facteurs naturels et ceux dus aux activités de l'homme. Des observations effectuées dans le cadre du Projet PERSGA font état de la dégradation de sites situés à Musha, Maskali et sur la côte nord. Le site qui subit la plus forte pression est celui de Ras Siyan. La détérioration des mangroves se traduit par une baisse de la qualité de l'eau et une diminution des prises de poissons et de crevettes réalisées au niveau de cet habitat. À Djibouti-ville, le déversement sauvage d'huiles usées dans les lagunes de Haramous et le déversement dans la mer des eaux usées municipales non traitées constituent des menaces supplémentaires. Une plus grande attention doit être accordée à cet habitat si on veut en protéger la diversité biologique.

Pour endiguer ces effets pervers et compte tenu de la responsabilité partagée que tous les acteurs au niveau de ce secteur doivent assumer, des campagnes massives auprès des pêcheurs et de l'ensemble des acteurs s'imposent.

Il persiste, par ailleurs, un manque d'information scientifique qu'il s'agira de combler rapidement en particulier en ce qui concerne la production primaire et secondaire et l'environnement des habitats marins.

#### Principaux enjeux

- Captures accidentelles ou intentionnelles d'espèces menacées ou sensibles.
- Menaces sur les habitats critiques (mangroves, récifs coralliens).
- Concentration de l'effort de pêche sur 3 ou 4 espèces.
- Difficulté d'appliquer le droit normatif existant.
- Manque de connaissance de l'état des ressources.
- Absence d'un plan de gestion durable des ressources halieutiques.

#### Objectifs

- Prévenir les dommages et les dégâts causés par la surpêche et les pratiques de pêche irresponsables.

- Réduire les différentes menaces qui mettent en péril les habitats critiques.
- Améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques et leur habitat.
- Déterminer le statut actuel des espèces halieutiques (état et tendances des populations) l'ensemble de la zone d'exploitation exclusive (ZEE) djiboutienne et développer des plans de gestion favorisant une exploitation écologiquement durable des ressources halieutiques.
- Diversifier l'effort de pêche sur les espèces non exploitées.
- Impliquer les pêcheurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des ressources halieutiques.

### Options stratégiques

- Conduire des études scientifiques poussées permettant de comprendre plus à fond l'écosystème marin dans la ZEE djiboutienne et d'évaluer les effets de l'exploitation des ressources.
- Classifier et cartographier les zones littorales et marines dans un système d'information géographique mettant en évidence les utilisations multiples.
- Établir un inventaire des zones particulièrement sensibles et des habitats critiques qui doivent bénéficier d'une attention particulière dans le cadre des législations nationales.
- Adopter et faire appliquer des lois et une réglementation plus contraignantes visant à la conservation des ressources halieutiques.
- Préserver les zones humides côtières et certaines zones de végétation marine, en tant qu'habitats critiques pour de nombreuses espèces commerciales et non-commerciales et comme moyen de maintenir la biodiversité halieutique.
- Supprimer progressivement et de manière effective les conditions d'accès libre pour toutes les pêcheries nationales et étrangères.
- Mettre en place et appliquer des plans de gestion pouvant contribuer à la durabilité des pêcheries.
- Mettre en place un code de conduite responsable et assurer la durabilité de l'exploitation des ressources.
- Réouvrir le Centre de formation des pêcheurs à Obock.
- Renforcer les structures nationales concernées et dégager les moyens nécessaires en vue de coordonner les efforts et éviter le double emploi.
- Rapprocher les autorités du Port et les autorités responsables de la gestion des ressources halieutiques pour leur faire partager les préoccupations environnementales.

- Associer le Centre d'intervention en pollution marine pour le Golfe d'Aden aux activités du Programme stratégique pour la conservation de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden (PERS voir section 12).
- S'ouvrir davantage à la coopération et faire appel, le cas échéant, à l'expertise scientifique technique internationale en encourageant l'établissement de collaborations bilatérales ou multilatérales entre institutions nationales et étrangères, par le biais de protocoles de part et d'autre formels. La coopération avec les organisations internationales (PNUE, PNUD, UICN, WWF) en sera facilitée.
- Mettre en place une base de données régionale sur la biodiversité marine.
- Mettre en place un programme de sensibilisation des pêcheurs afin de réduire les captures accidentelles de prédateurs apicaux, notamment les mammifères marins, les tortues, les oiseaux et les oiseaux marins.
- Diversifier les techniques de pêche.
- Diffuser auprès des utilisateurs des ressources halieutiques, l'information sur le droit existant en matière de pêche
- Mettre en place un cadre de consultation pour tous les utilisateurs du milieu marin aux fins d'élaborer un Plan de Gestion Intégré des Zones Côtières.
- Identifier des zones de référence (réserves marines protégées) servant à préciser l'état des ressources.
- Favoriser la mise en place d'une commission régionale de pêche pour la gestion des stocks de poissons migrateurs ou chevauchants.

#### Projets prioritaires

Projet 3.1 : Élaborer un plan de gestion intégrée des zones côtières et création d'une base de données sur les ressources côtières

Projet 3.2 : Étude des habitats marins.

Note: les projets marqués d'un \* figurent parmi les projets spécifiques retenus dans le PA

#### Autres projets

- Préparation d'un code des pêches
- Transfert du Centre d'intervention en pollution marine pour le Golfe d'Aden sous l'autorité du Programme stratégique pour la conservation de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden (PERS) de manière à lui assurer les moyens nécessaires pour surveiller adéquatement le milieu marin

- Étude et conservation des zones marines et côtières écologiquement vulnérables.
  - compléter l'inventaire faunique et floristique en y intégrant la production primaire et secondaire
  - déterminer l'état des principaux habitats et chercher à restaurer les milieux dégradés; en particulier les zones d'herbiers, les mangroves et les récifs coralliens.
  - assurer la protection adéquate des zones de reproduction et d'alevinage ;
  - décréter des mesures énergiques pour la protection des espèces menacées (prévoir des aînées spéciales pour la protection des zones de nidification des tortues).
  - classifier et cartographier les zones particulièrement sensibles et les habitats critiques.
  
- Programme de sensibilisation des différents acteurs du secteur de la pêche sur les pratiques durables.
  - relance du centre de formation des pêcheurs à Obock
  - activités de formation axées sur la conservation des ressources et les pratiques de pêche respectueuses de l'environnement.
  
- Programme de valorisation des captures et transformation locale de la production halieutique
  - valorisation des rejets sous différentes formes
  
- Programme de mise en valeur des potentialités marines et côtières.

